

Un an après Philippe de Portzem, assisté de son cousin et héritier, le seigneur Jean Henri de Bourry, engagea au curé J. Molitor d'Artzfeldt, ses cens et rentes à Pintersfeldt, Lauperath, Artzfeldt, Kessfeldt etc. pour la somme de 750 écus.

3. FRANÇOIS-CHARLES de Portzenheim, frère de Philippe-Charles, était seigneur foncier et moyen de Haut et Bas Colpach.

Sauf erreur, sa première femme était une Klein de Bascharage qui lui donna quatre enfants.

En février 1722 il épousa en secondes noces Marie Madeleine d'Oberhausen, fille de Hans Heinrich d'Oberhausen et de Marie Elisabeth von der Sadert ou Hardt (?). Suivant contrat de mariage la mariée reçut un dot de 400 écus de Luxembourg.

Pour rester dans la tradition de tant de familles nobles du pays, François Charles eut recours, lui aussi, à des emprunts : le 31-3-1727 il reconnaît avoir reçu de H. Severin, curé à Eschweiler, 100 écus « pour quoi » il lui engage une rente de 20 bichets de seigle à Eschweiler. ⁶⁵⁾

Une horloge fournie en 1728 « pour seul usage » au sieur Porzheim de Colpach par le maître-horloger Pierre Ritter d'Eisch n'était pas encore payée trois ans après. Le 11-1-1732 Ritter s'en plaint auprès du Conseil Provincial auquel il remontre que l'horloge vient d'être saisie par les créanciers de l'usager, entretemps décédé. ⁶⁶⁾

En juin 1730 les paroissiens de N'Colpach demandent au Conseil Provincial qu'ordre soit donné aux décimateurs Max. Duffin, veuve de Claude Portzenheim, et François-Charles Portzenheim, de faire procéder au prochain printemps à la réfection de l'église menaçant ruines. Comme, au mois de juillet, il s'avère que l'église doit être reconstruite en entier, les paroissiens reviennent à charge et, dans leur requête au dit Conseil, réclament la suspension de la dîme due à messires Portzheim et Duffin.

Le 26-6-1731 les Colpachois remontent au Conseil Provincial que les Portzheim prétendent les « obliger à co-assigner les autres décimateurs, savoir S.M., l'église d'Ell et celle de N'Colpach ». Six mois après, le procès concernant le « rétablissement de l'église paroissiale » bat toujours son train, et Charles François meurt.

A la date du 11-1-1732, la paroisse de N'Colpach « requiert que la veuve de Charles François de Porzheim soit condamnée à devoir poursuivre le procès intenté à feu son mari. » ⁶⁷⁾

Nous supposons que ce fut la veuve de Charles-François qui, sous le qualificatif de « dame de Portzheim, résidant à Colpach », relassa le 6-4-1734 à Nic. Muller de Niederwampach sa cense d'Eschweiler « zum schlimmen Thorn gelegen », contre un rendage annuel de 11 maldres de « bled », moitié seigle et moitié avoine, et 11 écus. ⁶⁸⁾

Le 19-6-1781 Marie Madeleine d'Oberhausen, veuve de François Charles de Portzheim, dame en partie de la seigneurie de Colpach et résidant à N'Colpach, donne en fermage à J. N. Delva de N'Colpach, contre